

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le treize décembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FARDIN, Chantal PASSET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Gaëlle VERJUS à Rémi FARDIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Claude COLLOMB-PATTON

Absents : 5

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Amandine DUNAND, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Odile DELPECH-SINET

[DEL2023-105 - CREATION POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET COORDINATEUR SENTIERS](#)

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Vu le budget prévisionnel 2024 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 12 décembre 2023 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

La CCVT assure la gestion globale de l'ensemble des itinéraires définis par le schéma directeur de la randonnée. Cela comprend à la fois des sentiers d'intérêt local « SIL » et les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre « PDIPR ». Le linéaire total est de 750 kms.

Outre la gestion de terrain, la Communauté de Communes produit plusieurs supports graphiques, cartoguides et topoguides et coordonne la réalisation de la carte VTT du Territoire.

La CCVT possède aussi sa propre application pour les pratiques pédestres, VTT et raquettes.

Un poste à 50% était déjà pourvu de janvier 2019 à mai 2023.

Aujourd'hui, afin d'assurer l'ensembles des fonctions relatives aux sentiers, il convient de créer au sein de la Collectivité un poste à temps complet dont les missions seront les suivantes :

#### Gestion administrative :

- Programmation des opérations d'entretien et d'investissement
- Inscription et suivi budgétaire, commandes, marchés
- Contractualisation avec les différents prestataires
- Demandes de subventions
- Animation de la commission, coordination avec les partenaires institutionnels : communes, offices de tourisme, Département...
- Participation à différents groupes de travail sur le Territoire
- Mise à jour du schéma directeur

#### Gestion technique :

- Programmation des opérations d'entretien avec les différents prestataires, suivi de l'application de gestion et contrôle terrain
- Programmation des opérations d'investissement, suivi terrain
- Réalisation des plans de balisage pour les sentiers de niveau SIL, faire le maquettage des lames, coordonner et suivre la pose du matériel, rentrer les données sur l'application de gestion

#### Gestion cartographique :

- Assurer le suivi et la mise à jour de l'application « Virée en Aravis »
- Coordonner la mise à jour des différents supports graphiques
- Coordonner les commandes des carto et topoguides par les distributeurs (offices de tourisme), faire la facturation

La dépense concernant cette création de poste a été prévue au budget prévisionnel 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent de rédacteur ou technicien territorial (catégorie B) à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Odile DELPECH-SINET



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a horizontal line.

*Délibération transmise en Préfecture le 26.12.2023*  
*Publiée le 26.12.2023*